

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

**COMMUNE DE SAINT VALERIEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 25 février 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 20 février 2021

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, HEUZÉ Sophie, BOIDE Christian, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, LIEVRE Manuella, ROUX Olivier, ROULLEAU Franck, JAUD Sonia, , BODIN Guillaume.

Excusés : - PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie, HERVÉ Philippe et BOUGUÉ Raphaël.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15- Présents : 11 - Votants : 11

---

**16/2021 - REGIE GARDERIE ACTUALISATION DE LA PROCEDURE.**

**MODIFICATION DE L'ARRETE DE CREATION DE LA REGIE DE RECETTES  
POUR LA GARDERIE :**

Mme le Maire propose au conseil suite à l'arrêt maladie de Mme JAUDEAU Elisabeth régisseuse titulaire de la régie garderie, de nommer en lieu et place, Mme Sylvie COUMAILLEAU actuelle suppléante.

Mme le Maire propose de nommer comme suppléant à la régie garderie M Vincent PALARDY, agent technique de la commune.

Mme le Maire propose d'effectuer les dépôts à la trésorerie tous les 2 mois.

Mme le Maire propose que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver soit fixé à 2000 euros.

Mme le Maire propose de maintenir le tarif actuel à savoir 1.76 euros de l'heure (cf délibération du 2/9/2020).

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve cette proposition.

**17/2021 –AUTORISATION POUR LE MAIRE D’ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT JUSQU’AU VOTE DU BUDGET**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Mme le Maire, propose au conseil qu'elle soit autorisée par celui-ci d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2021 (avant le 16 avril).

Le conseil par 11 voix sur 11 autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2021.

**18/2021 – CENTRE DE GESTION – DELEGATION DU SERVICE PAIE.**

Mme le Maire propose au conseil qu'un contrat (délégation de service) soit établi entre la commune de SAINT VALERIEN et le centre de gestion de la Vendée pour le traitement des salaires des agents communaux et le traitement des indemnités de fonction des élus.

Le conseil par 11 voix sur 11 autorise Mme le Maire à signer un contrat de délégation de service avec le centre de gestion de la Vendée.

**19/2021 – TRAVAUX DE L'ECOLE (Accessibilité, toiture, rénovation énergétique et autres aménagements).**

Dans le cadre des travaux de l'école, Mme le Maire précise au conseil qu'une demande de subvention peut être faite auprès du Conseil Régional dans le cadre du Fond Régional des Communes (FRDC).

**ATTENTION RAJOUTER LE TABLEAU de l'estimatif financier**

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve la demande de subvention à adresser au Conseil Régional dans le cadre du FRDC.

**POINT DE SITUATION SUR LE COMMERCE**

Présentation de la situation du commerce suite au rendez-vous en mairie le 1<sup>er</sup> février dernier avec M F Collet, Mme Boucher, M Gachignard et M Coulais.

M Collet a fait part de ses difficultés dues à l'impossibilité d'ouvrir le bar et à l'insuffisance d'activité de la partie épicerie.

Il est donc décidé (par 11 voix sur 11) :

- ! La signature d'un bail dérogatoire avec M F Collet. Bail dérogatoire et non un bail commercial classique (3-6-9).

- ! De fixer le début du bail au 1<sup>er</sup> mars 2021
- ! En cas d'arrêt de l'activité avant la fin du bail, les loyers restant à percevoir avant la date de fin du bail ne seront pas demandés.
- ! De fixer le loyer à 150 €/mois jusqu'à la réouverture des Bars puis le loyer sera comme il avait été convenu de 300€/mois.

#### **20 - 2021 OPERATION EMBELLISSEMENT DES FACADES/TOITURES DANS LE CENTRE BOURG DE LA COMMUNE.**

(CF Délibération 62-2020 – Guichet unique de l'habitat, participation financière à l'embellissement des façades et toitures du centre bourg).

(CF Délibération 09-2021 – Approbation de deux demandes de subvention).

Une participation financière de 500 euros de la commune et 1000 euros de la communauté de communes par maison à raison de 4 dossiers (maisons) par an a été soumise au conseil (CF délibérations 62-2020 et 09-2021).

Mme le Maire présente au conseil une nouvelle demande faite par M AUBIN.

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve l'octroi de la participation financière de la commune au dossier présenté par M AUBIN. Ce dernier va être transmis à la Communauté de Communes .

#### **21 – 2021 MISE EN PLACE DU TRANSPORT SOLIDAIRE / ADHESION ODDAS POUR LES BENEVOLES.**

Mme le Maire suite au dossier suivi par Manuela LIEVRE, référente pour le transport solidaire, précise que les bénévoles doivent adhérer à l'ODDAS (Office de développement associatif et social basé à Fontenay le Comte). Elle demande au conseil qu'il se prononce sur la prise en charge intégrale par la commune de ces adhésions. (Pour information, le montant est de 4€/an/adhérent pour 2021).

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve le suivi du transport solidaire par l'ODDAS et la prise en charge par la commune des cotisations d'adhésion pour les bénévoles.

#### **EGLISE : REFLEXION SUR LA PRESERVATION DE LA STATUE DE SAINT VALERIEN.**

Mme le Maire sollicite le conseil afin qu'une réflexion soit menée sur la préservation de la statue de Saint Valérien qui est très abîmée. Un devis devra être réalisé et une demande de subvention pourrait être demandée en ce sens auprès de l'Association du Patrimoine Religieux du Pays de l'Hermenault.

## **POINT LOTISSEMENT**

Mme le Maire fait un point de situation sur les lots vendus, en cours de vente ou restant à acquérir. Les résultats de l'étude de sol géotechnique G1 sont en attente.

## **REFERENT HABITAT – COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La communauté de commune Pays de Fontenay Vendée souhaite que chaque commune membre désigne un référent habitat « OPAH RU » (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain).

M Cédric Gachignard se propose comme référent et le Conseil accepte.

## **QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES**

- ! Réflexion sur la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents communaux. Cette demande devra être adressée au Comité Technique pour avis puis délibérée en conseil municipal.
- ! Le déploiement de la fibre optique est prévu cette année pour Saint Valérien, des poteaux supplémentaires vont être implantés (contraintes techniques) et l'élagage des arbres réalisé par les propriétaires sur les portions concernées.
- ! Au sujet des Mobil-Homes installés sur une parcelle route de l'Hermeault, Mme le Maire précise que cette autorisation a été donnée pour 1 an, dans le cadre légal de la construction d'une maison. Le conseil s'inquiète de la non avancée des travaux.
- ! Campagne de vaccination COVID 19 : Les personnes rencontrant des difficultés peuvent s'adresser à la mairie ou pour une aide au déplacement solliciter le transport solidaire.
- ! Mme le Maire informe le conseil qu'une réunion impérative de la CCID (commission communale des impôts directs) doit être organisée prochainement. La date du 6 mars est retenue.

Mme le Maire lève le conseil à 23 heures 00.